

Cession de terrain à la SCI Immobilière NONTRON – Parcelle AH n° 246 - Rue de Nontron

Par délibération en date du 04 mars 2021, il a été décidé de déclasser une partie du domaine public située rue de Nontron au droit de la parcelle cadastrée Section AH n° 245 (propriété de la SCI Immobilière Nontron), de la parcelle AH n° 137 (Propriété de Monsieur BOUNY Jérôme) et de la parcelle AH n° 138 (propriété de Monsieur PELPEL Laurent).

Vu la demande de la SCI Immobilière Nontron représentée par Monsieur ROUGIER Jean Louis sollicitant l'acquisition d'une partie du domaine public située rue de Nontron au droit de sa propriété

A la suite des opérations d'arpentage réalisées par le Cabinet Vincent, géomètre-expert à Saint-Junien, la délimitation de la parcelle nouvellement créée est la suivante :

- Parcelle AH n° 246 d'une superficie de 4 m² devenant la propriété de la SCI Immobilière Nontron.

Il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle cadastrée Section AH n° 246 à la SCI Immobilière Nontron au prix de 70 euros le m² conformément à l'avis en date du 24 mars 2021 établi par le Pôle d'Evaluation Domaniale soit au prix total de 280 euros TTC.

La moitié des frais de géomètre sont à la charge de la SCI Immobilière Nontron soit la somme de 482,70 euros TTC.

Les frais d'actes notariés sont également à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la cession de la parcelle AH n° 246 à la SCI Immobilière Nontron au prix de 280 euros TTC.

- DIT que les frais de bornage d'un montant de 482,70 euros sont à la charge de la SCI Immobilière Nontron.

- DESIGNE l'étude de Maître COULAUD Julien à Saint-Junien et DIT que les frais de notaires seront à la charge de la SCI Immobilière Nontron.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles sont enregistrées au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard